Trente-troisième Année. — N° 10 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 10 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 9 JANVIER 1888

1887-1888

L'année 1887 est enterrée, et les journaux du 1er janvier lui ont consacré, sous forme de *Revue*, des articles nécrologiques peu enthousiastes.

Aucun parti n'a eu beaucoup à se louer de l'année 1887. La crise qui l'a terminée, les scandales qui ont motivé cette crise, ne sont pas de nature à enorgueillir les républicains. Quant aux conservateurs, ils ont vu sombrer le ministère Rouvier, qui avait pour programme la résistance au radicalisme, et le Cabinet Tirard ne leur donnera pas plus de gages que le Cabinet Rouvier et a moins de prestige.

M. le président Carnot a eu d'heureux débuts. Son attitude vis-à-vis du Pape, l'empressement qu'il a mis à décorer une religieuse, prouvent assez qu'il a compris le tort que le *Kulturkampf* faisait à la France et à la République. Bien que républicain de conviction, M. Carnot a servi son pays sous le régime impérial : il n'a pas les haines sectaires des radicaux contre les anciens partis : il cherchera à faire du gouvernement comme les autres, à lui donner ces allures régulières, ces habitudes d'ordre, qui rassurent les intérêts et pacifient les esprits. Elu par un parti, il sera le président de tous.

Le chef de l'Etat sera d'ailleurs encouragé dans cette voie par le mouvement d'opinion qui avait poussé M. Rouvier aux affaires. Une fraction notable du parti républicain s'est ralliée aux idées modérées : M. Grévy, dans les derniers mois de sa présidence, avait compris l'importance de ce mouvement politique. M. Carnot la comprendra d'autant mieux qu'il a toujours été personnellement un modéré.

M. Flourens, qui ne faisant pas partie du Parlement, n'appartient à aucune des fractions définies de l'opinion républicaine, usera, lui aussi, de son influence au profit des idées modérées.

En rapports constants avec les représentants des grandes puissances, il s'est, dès longtemps, convaincu que la politique d'apaisement au dedans et de recueillement au dehors convient seule à la France et peut seule lui rendre sa situation en Europe. Avec un tact diplomatique supérieur, il a compris de suite que l'accession de l'Italie à l'alliance allemande devait modifier l'attitude de la République française dans la question romaine, et il a su faire partager ses idées sur ce point à ses collègues.

A quelque opinion qu'ils appartiennent, tous les hommes politiques répètent que la France a besoin du calme, qu'elle aspire à la stabilité ministérielle, qu'elle désire la constitution d'une majorité de gouvernement dans le Parlement.

Cette majorité de gouvernement, un programme modéré peut seule en assurer le groupement. Les radicaux eux-mêmes conviennent qu'un cabinet Clémenceau n'aurait pas de majorité au Palais-Bourbon. C'est donc dans une sorte de fusion des centres qu'il faut chercher la formation d'un parti de gouvernement. Sans engager l'avenir, sans renier leurs convictions, les conservateurs ont, pendant six mois, appuyé la tentative de M. Rouvier. Tout porte à croire qu'ils auront encore la patriotique sagesse de soutenir un cabinet qui inscrira dans son programme la résistance aux radicaux.

L'heure presse d'ailleurs : au dedans, c'est la perspective d'une dissolution qui peut s'imposer d'un jour à l'autre : au dehors, c'est l'état de l'Europe qui peut commander des résolutions viriles.

Sans doute, l'horizon politique est moins sombre depuis quelques semaines. Cette ligue de la paix, que M. de Bismarck constitue péniblement sous l'hégémonie de l'Allemagne, implique plutôt des alliances défensives que des alliances offensives. Il n'y a pas une grande puissance, en Europe, qui n'ait plus à perdre à une défaite qu'à gagner à une victoire, et il n'y a pas un homme d'Etat qui, de gaité de cœur, risque ainsi les destinées de sa patrie. Mais, en même temps, tout le monde convient que l'équilibre actuel de l'Europe centrale est un équilibre instable : tout le monde assure que la guerre peut être retardée, mais qu'elle finira par s'imposer dans un temps donné, et tout le monde se prépare à ces funestes éventualités.

Dans de telles circonstances, l'homme politique qui créerait à son pays des difficultés intérieures serait indigne du nom d'homme d'Etat. Lord Salisbury l'a compris, et cherche à apaiser le dissentiment séculaire qui a séparé l'Angleterre de l'Irlande.

Les républicains français le comprendront aussi, et renonçant aux persécutions et aux vengeances de parti, ils inaugureront, nous voulons le croire, une politique vraiment nationale.

PROPOS D'UN HUMORISTE

Dans un pays qui possède tant de ressources, tant de navires et tant de colonies, la détresse ne peut être que le résultat des vices de l'institution.

Un gigot par jour et par tête d'habitant et le problème social serait résolu. Ce ne sont pas les députés, ni les fonctionnaires, qui manquent ce sont les gigots.

La création d'un ministère des denrées alimentaires serait un trait de génie, la vraie Déclaration les droits de l'homme.

L'idée est lancée, elle fera son chemin. Il faut des siècles à certaines comètes pour accomplir leur parcours ; les idées sont comme les comètes. Deux mille trois cents ans se sont écoulés depuis qu'Alcibiade a fait couper la queue à son chien. Plus osés que l'illustre Athénien, les gens qui ont des chiens ne se contentent pas de leur couper la queue, ils leur coupent aussi les oreilles. Le monde a mis vingt-trois siècles à accomplir ce progrès.

LE COMTE O'DANNE

UN CHEF IRLANDAIS EMPRISONNÉ EN FRANCE

Quelques lecteurs se souviennent peut-être d'un certain comte Sidney O'Danne, qui fut arrêté en octobre dernier à Bellegarde (Ain), et condamné par le tribunal de Nantua à trois mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui le 3 février 1887, à la suite de l'affaire dite des *Espions de Lyon*.

Cet énigmatique Irlandais, matiné de Prussien, sur le compte duquel on ne possédait jusqu'à présent que quelques données conjecturales menacerait, paraît-il, le gouvernement français de révélations, ainsi qu'il ressort de la lettre suivante, qu'il vient d'adresser au président du conseil des ministres, à Paris.

Monsieur le président du conseil des ministres à Paris.

« Monsieur,

» J'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre, le 4 décembre dernier, par laquelle je vous priais instamment de me faire conduire après expiration de ma peine à la frontière suisse, plutôt qu'à la frontière belge, en ajoutant que, habitant Genève, je serai forcé de retraverser la France pour gagner cette ville.

» Rentrant en France, je serais arrêté de nouveau, et rentrant en Allemagne, je serais poursuivi pour crime de haute trahison, à cause des services importants *que j'ai rendus au gouvernement français.*

» Arrêté, je serais donc obligé de faire des révélations, que jusqu'ici j'avais tout fait pour éviter. N'ayant reçu aucune réponse et le jour de ma mise en liberté approchant, je réitère ma demande.

» Le gouvernement français n'a pas le droit de me faire conduire à la frontière d'un pays que je n'habite pas et qui n'est pas ma patrie. Je ne suis ni Luxembourgeois, ni Hollandais, ni Belge! Je m'y oppose donc formellement et ne céderai qu'à la force.

» Si le gouvernement français a des motifs que j'ignore pour ne pas me faire conduire à la frontière suisse, malgré que j'habite Genève, je réclame mon droit, c'est-à-dire celui d'être conduit à la frontière allemande.

» Je me remettrai alors aux mains de la justice allemande, en regrettant que tous mes efforts pour arriver à une entente avec le gouvernement français aient été inutiles !

» J'ai donné, à Genève, les ordres nécessaires pour qu'aussitôt que j'aurai franchi la frontière allemande de deux dossiers contenant des *documents très importants*, déposés chez mon banquier, à Genève, soient remis, *l'un au prince de Bismarck* et l'autre à la presse française. La publication de ces révélations fera un scandale auprès duquel l'affaire Limouzin-Wilson n'aura été qu'un jeu d'enfants.

» J'ai hésité longtemps avant de prendre cette décision. Je me suis assez humilié.

» Si le gouvernement français ne veut pas respecter les motifs de mon silence, et s'il me force ainsi à agir contre lui, j'accepte la lutte !

» En même temps je vous priais de bien vouloir faire venir une voiture cellulaire pour me chercher le jour de la fin de ma peine, car le gouvernement allemand réclamerait du gouvernement français une indemnité de 1.000 fr. pour chaque jour que je serai forcé d'attendre comme lors de l'affaire de Lyon.

» Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. » Signé : SIDNEY O'DANNE, » *Earl of Irshannon.* »

Le correspondant de Genève du *Petit Journal*, qui publie cette lettre, ajoute :

« Je vous enverrai bientôt les renseignements détaillés, précis, que j'ai pu me procurer pour le *Petit Journal* sur les menées, les intrigues, les relations en France de cet ancien gouverneur militaire du prince Guillaume le futur empereur d'Allemagne. On verra de *quelle sorte* sont les services qu'O'Danne prétend avoir rendus au gouvernement. »

LA LOI MILITAIRE

Discours prononcé par M. THELLIER DE PONCHEVILLE, député du Nord, à la séance solennelle de clôture du congrès catholique de Lille.

Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

Je crois que ce n'est pas au projet de loi dont parle le programme que revient l'honneur de vos applaudissements, car à coup sûr, il ne les mériterait pas. (Applaudissements.)

Je m'en occuperai d'ailleurs qu'au point de vue religieux, celui-là seul que nous pouvons envisager ici sous l'autorité des évêques, qui président le Congrès.

Le projet dont parle le programme, est un projet déjà voté par la Chambre des députés, après une déclaration d'urgence, le 9 juillet dernier. Il est maintenant soumis aux méditations du Senat. Ce n'est donc encore qu'un projet et par conséquent nous ne lui devons même pas le respect légal. Il à été voté à la Chambre après une longue et brillante discussion, à laquelle ont pris part des orateurs éminents, au premier rang desquels le cher collègue et ami que je suis heureux de voir ici près de moi, le brillant député du Morbihan que les catholiques du Nord ont déjà été heureux d'entendre et d'applaudir, M. de Lamarzelle. (Vifs applaudissements).

Il eût pu, avec plus de compétence que je ne pourrai le faire, mettre en lumière devant vous les périls de ce projet qu'il a si vivement combattu ; — mais les invitations du bureau du Congrès sont des ordres devant lesquels je m'incline.

Le projet voté par la Chambre, à côté de certaines dispositions et d'innovations de de détail dont il ne m'appartient pas de parler ici, — semble viser deux objectifs : la réduction du service militaire à trois ans, et l'obligation du service égale pour tous. En ce qui concerne la réduction du service militaire à trois ans, je ne me permettrai pas d'en parler. C'est là une grave question qui divise les esprits, mais qui ne nous présente pas d'intérêt au point de vue religieux.

Je n'ai donc à m'occuper que des dispositions de la loi qui rendent le service militaire obligatoire pour tous. Cela veut dire que sous la nouvelle loi il n'y aura plus comme sous la loi précédente de 1872, — c'est là la théorie du moins, — des inégalités dans la durée et dans la forme du service : plus de volontariat d'un an, plus de deuxième portion du contingent soumise à un service de dix mois ou un an seulement, plus de dispense. soit dans l'intérêt des familles, soit dans l'intérêt social ; les instituteurs, les séminaristes, et les ministres du culte eux-mêmes sont soumis au service militaire.

C'est là le but que l'on cherchait principalement à atteindre : obliger les séminaristes à servir, à passer un certain nombre d'années à la caserne, obliger les membres du clergé à s'en aller sur le champ de bataille. Cela a été nettement reconnu par un journal qui n'est pas suspect de cléricalisme, le journal le *Temps*, qui disait un jour dans un accès de bonne foi assurément louable :

« Au fond, le principal, sinon l'unique objet du service égal et obligatoire pour tous, est l'incorporation des séminaristes.

» On serait fort embarrassé de s'inscrire sérieusement en faux contre cette assertion. C'est pour ne pas laisser échapper le clergé qu'on a pris tout le monde. »

En apparence on a dit : Nous prenons tout le monde, donc nous devons bien prendre le clergé. Mais dans la réalité des choses cela veut dire ceci : Nous voulons prendre le clergé, et pour cela nous prenons tout le monde ! (Très-bien).

C'est ce qui explique la persévérance infatigable avec laquelle on a poursuivi depuis 1879 le vote de la loi. Cette loi a changé de nom et de forme ; elle s'est appelée tantôt le projet Labuze ou Paul Bert, le projet Farre, le projet Boulanger.

Mais ce que toujours on a voulu atteindre dans ces formes diverses, c'est le séminariste, c'est le membre du clergé. Seulement on n'avoue pas ces choses-là ; dans ce pays de France qui est encore généreux, qui a encore du bon sens, on ne les dit pas avec une franchise complète ; on a besoin de se couvrir d'un masque, on a besoin d'abriter la marchandise, si je puis m'exprimer ainsi, sous un pavillon qui fera bonne figure. Alors on a pensé à ce grand principe de l'Egalité qui ne laisse jamais un Français insensible.

Cette manière de procéder est d'ailleurs habituelle à nos adversaires. Ainsi, pour attaquer la religion, on s'est écrié : Guerre au cléricalisme, respect aux consciences ! Ainsi, pour faire la guerre à Dieu dans l'âme des enfants de l'ouvrier, on proclame d'abord la gratuité dans l'intérêt de l'enfant et de la famille pauvre, puis l'obligation dans l'intérêt de la société, pour aboutir à la laïcisation sous prétexte de neutralité, que dis-je? de respect des consciences ! De même, pour s'attaquer au prêtre, on invoque le grand mot de l'égalité ! (Applaudissements).

Mais une égalité bien menteuse, messieurs ! Si je lis le projet, j'y découvre *dix-huit* articles ayant pour objet de consacrer des inégalités ! Mais le principe grâce à cela reste sauf. Ainsi il n'y a plus dans le nouveau projet de dispenses de droit en faveur des fils de veuves, des fils de pères aveugle ou septuagénaires ; mais par contre, il y aura par an 15 0/0 des jeunes gens appelés sous les drapeaux, qui pourront être dispensés du service militaire par la faveur de certains comités, de certains conseils, dont je n'ai pas à indiquer la composition, mais dont je puis dire qu'ils ne réserveront tout naturellement leurs faveurs que pour ceux qui ne seront pas leurs adversaires.

C'est ainsi encore qu'il n'y a plus de deuxième portion du contingent, c'est-à-dire qu'en théorie tous les jeunes gens seront astreints au service de trois ans ; — mais il y avait un certain article 49, que pour le moment, il est vrai, la Chambre a repoussé, mais qui était le pivot de la loi, et aux termes duquel un certain nombre de soldats pouvaient être renvoyés dans leurs foyers au bout d'un an, dans des conditions que je n'ai point à indiquer ici, mais auxquelles encore une fois je puis dire que la faveur ne devait pas être étrangère. Et puis encore : plus de volontariat, tout le monde astreint au même service ! Cependant, car il y a toujours un cependant, les étudiants en pharmacie et en médecine ne feront pas leur service à la caserne et le sac au dos, mais dans les hôpitaux et ils pourront être renvoyés au bout d'un an. Les élèves de l'école normale supérieure, de l'école forestière, feront, eux, leur service à l'école. Toujours au nom de l'égalité.

Et pour finir, en cas de guerre, on pourrait dispenser du service toute l'armée des fonctionnaires depuis les employés des ministères nécessaires, paraît-il, au fonctionnement de la chose publique, jusqu'aux employés de la mairie, de l'octroi et des contributions indirectes. Et il est permis de prévoir que, le moment venu, on verra les cadres des fonctionnaires s'élargir complaisamment, comme nous l'avons vu à une autre époque à laquelle je ne veux pas faire autrement allusion. (Applaudissements).

De sorte que l'on peut dire ici de l'égalité ce qu'un grand ministre, Casimir Périer, disait un jour des droits de l'homme. Il se trouvait dans la rue, peu de temps après 1830, escorté par une foule plus gênante qu'admiratrice. Ne sachant comment s'en débarrasser, il se tourne vers ceux qui étaient les plus proches de lui et leur dit : « Voyons, que voulez-vous ? » — Et les autres de s'écrier : « Nous voulons les droits de l'homme ! » — Casimir Périer parut réfléchir un instant et répondit :

« Eh bien, je vous les accorde ! » Et la foule d'applaudir à outrance. (Rires et applaudissements.)

L'égalité, Messieurs, que notre projet de loi nous dispense, c'est une nourriture aussi substantielle que celle que Casimir Périer jeta ainsi à la foule avide de se repaître des droits de l'homme ! (Nouveaux rires).

Restent donc seulement deux catégories de victimes de « l'égalité » : les instituteurs et les séminaristes.

L'égalité est donc menteuse en fait.

En droit, ne faut-il pas reconnaître que si tout le monde doit ce service à la patrie, il y a plusieurs manières de la servir ; qu'à coup sûr, à côté des services que lui rendent les membres de l'armée, il y en a une foule dont l'utilité sociale n'est pas moindre ?

Et pour ce qui est du prêtre, ce n'est pas pendant trois années seulement qu'il donne son dévouement à la patrie, c'est sa vie toute entière qu'il lui consacre : de telle sorte que si, dans l'exemption que nous réclamons, il y a une inégalité, ce n'est pas certes à son profit.

Cette exemption, ce n'est pas pour le prêtre ou l'instituteur, c'est en faveur de la société que nous la demandons. Comme on l'a dit avec raison dans un temps où certains hommes n'avaient pas aussi peur qu'aujourd'hui de dire la vérité, comme l'a dit en 1872 un général qui n'était pas clérical, qui siégeait à gauche, le général Chareton, elle n'est qu' « une substitution de services faite en faveur de la société elle-même, c'est-à-dire en faveur de l'instruction publique et de la religion, sans lesquelles il n'est ni nation, ni civilisation possible. » (Vifs applaudissements).

Mais aujourd'hui on n'ose plus dire tout haut ni aux électeurs, ni à la tribune nationale, quand on appartient à un certain parti, que sans religion il n'y a plus de civilisation possible. Nous, messieurs, nous le croyons toujours, et nous pensons que le pays le croit encore avec nous ! (Longs applaudissements). *(La suite à demain).*

DEUX MANIFESTATIONS

Les Gambettistes à la maison des Jardies — Les Blanquistes au Pere-Lachaise.

Paris, 8 janvier.

Chaque année voit diminuer le nombre des fidèles qui viennent en pèlerinage à la petite maison des Jardies où est mort Gambetta.

Le 31 décembre, M. Etienne avec quelques amis était venu simplement déposer une couronne, mais on annonçait, pour aujourd'hui, une véritable manifestation opportuniste.

L'ancien comité Gambetta avait invité les adhérents de l'alliance républicaine des comités radicaux de la Seine à se joindre à lui pour se rendre à Ville-d'Avray.

Cette appel n'a pas été entendu, c'est-à-peine si deux cents personnes, parmi lesquelles pas mal de voisins, se trouvaient ce matin à dix heures dans le petit jardin qui entoure la maison.

Il faisait un temps froid et sombre ; aussi les trois discours d'usage consacrés à l'éloge du défunt ont-ils été rapidement expédiés.

Trois couronnes seulement ont été déposés dans la chambre du maître ; l'année dernière on en comptait une vingtaine.

Les intimes eux-mêmes se sont bornés à envoyer des cartes, et encore en petit nombre ; citons celles du vice-amiral Peyron, colonel Martin, Spuller. Celui-ci a également envoyé une réduction en biscuit de Sèvres, du buste de son ami commandé par l'ancien ministre des beaux-arts.

Dans l'après-midi, quelques curieux ont visité la maison qui est dans un état de délabrement qui fait peine à voir, véritable image d'une gloire bientôt disparue.

Au père Lachaise, 1.200 personnes environ s'étaient rendues auprès de la tombe de Blanqui sur laquelle avaient été déposées trois couronnes, deux rouges et une noire.

Six orateurs ont successivement pris la parole, les citoyens Vaillant, Eudes, Susini, Chauvières, Roche et Deloche.

Tous les six mêmes discours, violents, mêmes rangaines contre le capital, les exploiteurs du peuple, etc., etc.

« Ce sont les amis de Blanqui, ses élèves, ce sont les révolutionnaires à qui revient l'honneur d'avoir empêché l'élection de Ferry-Tonkin, Ferry-famine à la présidence de la République. » Le citoyen Roche a rappelé la réunion tenue à Bordeaux après l'élection de Blanqui, laquelle fut annulée et avant celle où il fut battu. Dans cette réunion, paraît-il, Blanqui avait prédit que le Président de la République M. Grévy n'était qu'un vulgaire tripoteur, un faux républicain, un faux frère.

A noter aussi la citation suivante par le dit citoyen Roche : « la bourgeoisie est comme les tombes dont parle l'Evangile ; très blanches extérieurement, pleines de pourriture intérieurement. »

On ne se serait pas attendu à celle-là.

Le citoyen Deloche était délégué par le comité révolutionnaire de Lyon.

« Les Lyonnais, a-t-il dit, ne sont pas restés en arrière ; comme les Parisiens, ils s'étaient concertés et avaient décidé d'empêcher par tous les moyens l'entrée de Ferry à l'Elysée. »

Inutile de dire que chacune de ces harangues a été accueillie par les cris de : vive la Commune. On est ensuite allé, comme toujours, au mur des fédérés.

Après la glorification de la Commune par le citoyen Vaillant et le citoyen Goule, ce dernier tenant avant tout, à rendre un juste hommage aux modestes héros de 1871, deux jeunes anarchistes ont pris la parole.

« Vous criez : vive la Commune ! a dit le plus jeune, un enfant de 14 ans, mais la Commune est un parti politique, nous n'en voulons pas ! non, pas de commune, rien que l'anarchie. Les conseillers municipaux qui viennent ici parler sont des pantins. »

Cris de : vive la Révolution ! mêlés de cris vive la Commune ! Finalement tout le monde s'en va en chantant la *Carmagnole*.

Si l'année dernière il y avait vingt couronnes aux Jardies et aujourd'hui trois seulement, la même remarque peut être faite pour le Père Lachaise. Ici comme là, l'enthousiasme diminue. On ne le fera pas revenir.

Quoi qu'aient pu dire les Gambettistes et les Blanquistes, Blanqui et Gambetta sont bien morts.

REVUE DE LA PRESSE

La *Paix* nous déclare aujourd'hui, non sans solennité, que :

« Le pays sera infiniment plus reconnaissant à la Chambre d'une diminution sensible dans la feuille des impositions que de la prolongation de l'instabilité générale. Alléger les dépenses ; c'est par là qu'il faut commencer.

Nous n'avons jamais dit autre chose, mais c'est à ses amis que la *Paix* devrait adresser ses objurgations.

Dans la *République française*, M. Jules Roche s'élève contre les intentions prêtées à M. Tirard, relativement aux droits de succession :

« On a dit que M. Tirard se prononcerait en principe pour l'une des soi-disantes réformes, celle relative aux droits de succession, et s'engagerait à déposer prochainement un projet de loi destiné à la réaliser.

» Nous sommes convaincus que ceux qui ont annoncé cette nouvelle exagèrent singulièrement les intentions de M. le président du conseil. Il est bien trop avisé, trop expérimenté, trop au courant des choses de finances pour avoir pris un engagement pareil à celui qu'on lui prête et pour déclarer, dès à présent, qu'il accepte le principe de la déduction des dettes dans les successions.

» La déduction des dettes serait-elle une réforme dans le sens où ce mot doit s'entendre ? Améliorerait-elle la situation de particuliers et celle du Trésor ?

» C'est une question sur laquelle les avis sont loin d'être unanimes. Les hommes les plus compétents sont même, en grande majorité, convaincus que la soi-disante réforme serait très onéreuse pour la masse des contribuables, et les motifs qu'ils en donnent valent la peine d'arrêter l'attention des législateurs peu disposés à marcher en aveugle.

» Il faut bien comprendre, en effet, qu'il ne suffirait pas de dire : à l'avenir, les droits de succession, au lieu d'être calculés sur l'ensemble de la succession active, sans tenir compte des dettes, ne le seront plus que sur la valeur nette de la succession, déduction faite des dettes.

» Si on se bornait à un semblable article de loi, il n'y aurait plus de droit du tout. Chaque héritier, — excepté les membres de la commission du budget — montrerait au fisc qu'il y a dans la succession qu'il vient de recueillir autant de dettes que de valeur.

» Il faudrait préciser les conditions dans lesquelles l'existence de la valeur des dettes pourraient être déterminées ; il faudrait donner à l'administration les droits de contrôle et de vérification nécessaires pour empêcher la fraude ; il faudrait enfin changer les bases du calcul d'après lesquelles les droits de succession sont actuellement établis.

» Or tout cela entraîne des conséquences fort graves.

» C'est, il faut bien le voir et le dire, l'immixtion forcée du receveur, de l'enregistrement, du vérificateur, de l'inspecteur, dans toutes toutes les affaires privées. L'Etat, le Trésor devient un véritable cohéritier, ayant les droits de tout cohéritier. L'apposition des scellés devient obligatoire. Avec elle, tous les frais, toutes les formalités qu'elle entraîne. C'est aussi l'inventaire obligatoire.

Les *Débats* menacent le cabinet Tirard, si celui-ci ne prend pas promptement une attitude résolue contre le conseil municipal de Paris :

« Le moment va venir, ou plutôt il est venu de régler un compte qui ne peut-être plus longtemps différé. Le ministère a demandé un délai pour se renseigner complètement sur la conduite tenue par le Conseil municipal, pendant la crise présidentielle. Son enquête doit être achevée et son opinion faite. Dans quelques jours, il lui faudra répondre à l'interpellation qui a été déposée et dire quelles mesures il compte prendre. Nous supposons que sa réponse est prête.

» En attendant, il y a certaines questions qui devraient être déjà résolues, et l'on s'étonne un peu qu'elles ne le soient point. On ne comprend

BOURSE DE PARIS

du lundi 9 janvier

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 42	3 0/0	81 47	81 45	
84 60	3 0/0 amortissable	.. ..	8. 62	
107 80	4 1/2 1883	107 75	107 82	
57 ..	3 0/0 Portugais	56 29/32	.. ..	
94 77	Italien 5 0/0	94 90	94 95	
66 3/4	Extérieure 4 0/0	66 13/16	.. ..	
78 7/16	Hongrois 4 0/0	78 3/4		
375 ..	Egypte 6 0/0	376 25	377 18	
14 ..	Turc 4 0/0	14 07	14 07	
518 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	
100 80	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	
525 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	
	Sociétés de Crédit			
4170 ..	Banque de France	.. ..	4200 ..	
465 ..	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	
755 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	756 25	780 ..	
345 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	
1390 ..	Crédit Foncier	1393 75	1393 ..	
... ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	
578 75	Crédit Lyonnais	577 50	.. ..	
452 ..	Société générale	.. ..	.. ..	
442 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	
511 25	Banque Ottomane	512 50	.. ..	
... ..	Créd. Mobilier Espagn.	.. ..	.. ..	
	Chem. de f. Franc.			
... ..	Nord ... act.	.. ..	1530 ..	
1252 50	Paris-Lyon-Médit. »	1235 ..	1252 ..	
780 ..	Est »	.. ..	.. ..	
883 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	
1322 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	
1160 ..	Midi »	.. ..	.. ..	
	Sociétés diverses			
2087 50	Suez	2093 75	2098 ..	
1375 ..	Gaz Parisien	1375 ..	.. ..	
690 ..	Voitures	.. ..	.. ..	
1135 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	
517 50	Rio-Tinto	521 25	.. ..	
320 ..	Panama	321 25	.. ..	
	Obligat. Foncières			
518 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	
103 75	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	
595 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	
517 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	
485 ..	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	
385 25	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	
478 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	
417 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
403 50	Nord	.. ..	.. ..	
398 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	
386 25	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	
396 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	
400 50	Orléans	.. ..	.. ..	
396 50	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	
... ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	
637 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	
... ..	Lombards	.. ..	.. ..	
253 75	Saragosse	262 50	.. ..	
	Obligat. des Villes			
535 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	
525 ..	— 1865	.. ..	.. ..	
415 ..	— 1869	.. ..	.. ..	
396 50	— 1871	.. ..	.. ..	
521 ..	— 1875	.. ..	.. ..	
519 ..	— 1876	.. ..	.. ..	
389 50	Marseille	.. ..	.. ..	
103 50	Bordeaux	.. ..	.. ..	
97 ..	Lyon	.. ..	.. ..	
106 25	Lille	.. ..	.. ..	
47 50	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	
	Obligations div.			
300 ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	
... ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	
... ..	Suez	.. ..	.. ..	
378 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

BOURSE DE LILLE

du lundi 9 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	107 ..	108 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	412 75
Armentières 1886	.. ..	478 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	.. ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	105 ..
Département du Nord	.. ..	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce)	.. ..	632 50
— » act. nouv.)	.. ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	.. ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	262 50
Caisse Platel et Ce	.. ..	330 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	426 25
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.. ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.. ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c. 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.. ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	.. ..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3255 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	440 ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	.. ..	8750 ..
Anzin 100e de denier	2235 ..	2226 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	.. ..	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	9502 50
Bully-Grenay le 6e	.. ..	1248 75
Carvin	.. ..	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	.. ..	150 ..
Courrières	.. ..	25350 ..
Campagnac	.. ..	450 ..
Douchy	.. ..	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	.. ..	105 ..
Dourges	.. ..	6350 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	3725 ..
Epinac	.. ..	800 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	760 ..
Lens	20000	20200 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	.. ..	3000 ..
Lys supérieure	.. ..	.. ..
Meurchin	.. ..	2413 75
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	.. ..	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	.. ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	.. ..	15950 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p.	.. ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t. p.	.. ..	525 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	.. ..	522 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	.. ..	386 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé.	.. ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 9 Janvier 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 40 .[.	3 0/0 nouveau	81 20 .[.
81 80 .[.	3 0/0 ancien	81 80 .[.
84 50 .[.	3 0/0 amortissable	84 50 .[.
107 85 .[.	4 1/2 0/0 1883	107 70 .[.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPÉCIAL)

M. Léon Grévy et Hébert

On lit dans le *XIXe Siècle* :

« M. Léon Grévy, maître des requêtes au conseil d'Etat et neveu de M. Jules Grévy, lequel ne se contentait pas de tripoter avec l'agent d'affaires Buy, a été en relations avec un des inculpés mis en liberté provisoire, il y a trois jours, dans l'affaire Ribaudeau, etc.

» Dans la perquisition opérée au domicile d'Hébert, on a trouvé, en effet, *vingt-quatre lettres* de M. Léon Grévy ayant trait à des affaires d'argent plus ou moins avouables.

» Ce ne sont pas là, d'ailleurs, les seules pièces intéressantes qui se trouvent au dossier de l'affaire Ribaudeau, du Breuil, Hébert et consorts.

» Il y a, entre autres, la lettre par laquelle M. Crespin sollicitait de M. Jules Grévy la décoration de la Légion d'honneur et dans laquelle, il disait textuellement « qu'il n'y a pas de sacrifices qu'il ne fasse pour obtenir la croix.

» Il y a encore une note remise par M. Wilson lui-même, dans l'interrogatoire que lui fit subir M. Vigneau, juge d'instruction, le 8 décembre dernier, qui est ainsi conçue :

« NOTE POUR M. WILSON

» *M. Crespin de la Jeannière désire appeler l'attention des pouvoirs publics par la voie du* Moniteur de l'Exposition, *pour obtenir la croix de la Légion d'honneur.* »

Le cas de M. Wilson

On lit dans le *Gaulois* :

« Plusieurs journaux annoncent que, demain, la Chambre sera saisie par le procureur général, d'une demande de poursuites contre M. Wilson ; cette nouvelle n'est pas exacte.

» Si M. Wilson est mis régulièrement en état de prévention avant l'ouverture de la session, la Chambre n'aura pas à accorder des poursuites dont l'inviolabilité parlementaire étant suspendue pendant les intersessions.

» Mais si, au cours de l'instruction, la cession étant ouverte, un mandat d'arrêt était décerné contre M. Wilson, le bureau de la Chambre aurait à se préoccuper du point de savoir s'il conviendrait de laisser en prison un député non encore condamné, mais seulement prévenu d'un délit pendant l'intersession.

» L'inviolabilité parlementaire a pour but, en effet, non pas de mettre un député hors du droit commun, mais de garantir aux électeurs la liberté du vote de leur représentant. Nous croyons savoir que le bureau de la Chambre s'est déjà préoccupée de ce qu'il y aurait lieu de faire dans le cas où M. Wilson serait arrêté.

» Nous pouvons même ajouter que, si M. Wilson, laissé en liberté pendant l'instruction, était condamné à la prison, il ne pourrait être arrêté qu'après un vote de la Chambre autorisant son incarcération.

» Sous l'Empire, le règlement du corps législatif prescrivait l'arrêt, au moment de l'ouverture de la session, de toute poursuite commencée pendant l'intersession contre un député.

» Le règlement de la Chambre, sous la République, est moins soucieux d'assurer le droit de représentation des électeurs que celui du corps législatif. »

Le préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville de Paris

Paris, 9 janvier. — On assurait hier soir, dit l'*Evènement* qu'à la suite d'observations échangées au conseil des ministres, le gouvernement aurait décidé que le préfet de la Seine, M. Poubelle serait invité à s'installer à l'Hôtel-de-Ville.

La laïcisation à Paris

Paris, 9 janvier. — L'Assistance publique continue son œuvre de laïcisation. Les sœurs Augustines, qui occupent encore les trois hôpitaux non laïcisés : l'Hôtel-Dieu, Saint-Louis et la Charité, vont être prochainement expulsées de ces établissements, au moins des deux premiers. Il est plus plus malaisé de les expulser de Saint-Louis, ou elles ont été installées en 1811 par décret,

La laïcisation de la Charité aura lieu le 23 janvier. Il se trouve à cet hôpital une vieille sœur, âgée aujourd'hui de quatre-vingt-deux ans, et qui en soigne les malades depuis cinquante-trois ans. La supérieure générale de l'ordre n'ose point lui dire qu'il va falloir quitter la maison où elle a fait le bien pendant plus d'un demi-siècle ; elle va, d'ici à quelques jours, la faire venir à l'Hôtel-Dieu, sous un prétexte, et elle l'y retiendra.

Quelques mois après, les sœurs Augustines seront chassées de l'hôpital Saint-Louis ; puis, dans le courant du mois de Juin, de l'Hôtel-Dieu, qui est leur maison-mère et qu'elles ont fondé.

Après cette dernière laïcisation, les cornettes blanches des sœurs de Charité ne seront plus qu'un souvenir dans les hopitaux et hospices de Paris.

L'Angleterre alliée de l'Allemagne

On lit dans l'*Intransigeant* :

« D'une correspondance particulière nous extrayons le passage suivant, dont la gravité n'échappera à personne :

.... « J'ai à vous informer que l'accession de l'Angleterre à la triple alliance est un fait accompli.

» Vous pouvez tenir cette nouvelle comme rigoureusement exacte. Mais je dois vous dire que j'ignore encore les bases de cette convention, qu'on m'assure être limitée à la Méditerranée.

» Le contrat a été signé, mercredi dernier, par le comte Herbert de Bismarck, au nom de l'Allemagne, et par lord Randolph Churchill et sir E. Malet, au nom de la Grande-Bretagne.

» C'est le comte Herbert de Bismarck qui a conduit toutes les négociations et qui a réussi à les faire aboutir. En récompense de ce résultat, il a, d'ailleurs, été élevé au rang de ministre.

» Mardi soir, lord R. Churchill est arrivé à Berlin avec sa femme. Le comte Herbert et sir E. Malet sont allés les recevoir à la gare.

» Le lendemain matin ont eu lieu une conférence à la chancellerie, puis un diner intime, chez le comte Herbert. Le même soir, lord R. Chuchill partait pour St-Pétersbourg, où il va probablement intriguer avec les quelques personnages qui sont à la tête du parti allemand. »

L'empereur Guillaume. — Consultation médicale. — L'empereur va plus mal

Berlin, 9 janvier. — Il y a eu hier consultation de médecins au palais impérial. Le prince Guillaume et l'impératrice y assistaient.

L'état de l'empereur est jugé dangereux. La nuit dernière il n'a pas dormi, et pendant le jour il est repris de ces torpeurs qui, il y a deux mois, lors de la première crise, étaient considérées par les médecins comme un symptôme des plus graves.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Symptôme pacifique

St-Pétersbourg, 9 janvier. — La *Gazette Allemande* de St-Pétersbourg annonce le renvoi dans ses foyers de la plus ancienne classe de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie de la garde.

Cette mesure est un symptôme pacifique car, les années précédentes, le renvoi avait lieu plus tardivement.

L'empereur Guillaume

Berlin, 9 janvier. — L'empereur Guillaume va mieux.

Il a dormi la nuit dernière.

La messe anniversaire de la mort de Napoléon III

Paris, 9 janvier. — La messe anniversaire de la mort de Napoléon III, a été dite aujourd'hui à l'église Saint-Augustin. Il y avait environ quatre cents assistants. M. de Cassagnac était absent.

Un individu, porteur d'un drapeau tricolore, surmonté de l'aigle avec un crêpe, a été arrêté. Il a été relaxé ensuite, après un procès-verbal et la confiscation du drapeau.

BUREAUX DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — SOIR.

3 h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes.
4 h. — Tourcoing. — Belgique. — Allemagne. — Autriche. — Russie.
5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.
6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes. — Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.
7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.
8 h. 55. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.